

ETUDE DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

OBSERVATIONS

DECISION DE LA COMMISSION

- ☐ attribution de la bourse municipale pour des études poursuivies à Troyes ou dans le Département
- ☐ attribution de la bourse municipale pour des études poursuivies à l'extérieur du Département
- ☐ refus d'attribution de la bourse municipale pour les raisons suivantes :

Information R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données)

Vos données à caractère personnel sont collectées dans le cadre d'une demande de bourse municipale d'études universitaire 2025-2026 par la ville de Les Noës-près-Troyes.

Les formulaires papier seront stockés dans un local sécurisé. Les données informatiques seront enregistrées et stockées sur un serveur sécurisé, appartenant à la collectivité, dans un dossier informatisé uniquement accessible au personnel en charge du traitement de cette demande.

Ces informations seront conservées pendant 1 an. La base juridique du traitement est le consentement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, limitation du traitement, portabilité, retrait du consentement) en contactant le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, Rond-Point Winston Churchill – 10300 Sainte Savine ou dpo@cdg10.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE UNIVERSITAIRE

Année scolaire 2025/2026

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

10420 LES NOES PRES TROYES

Téléphone fixe* _____ Téléphone mobile* _____

* au moins l'un des deux

E-mail _____

Nom de l'établissement _____

Adresse _____

Classe _____

Classe fréquentée l'année précédente _____

Réservé à l'Administration

Dossier déposé en Mairie le : _____

☐ 1^{ère} demande

☐ renouvellement

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- **Etudiant demeurant aux Noës près Troyes, depuis le 1^{er} janvier 2025**
- **Famille non imposable** à l'impôt sur le revenu, avant réductions
- Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur dans l'agglomération ou hors Département
- **Etudiant non redoublant**
- **Etudiant n'ayant pas changé de cursus plus de deux fois**
- **Etudiant âgé de 26 ans maximum, au 1^{er} septembre 2025**

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

La date limite du dépôt est fixée au **15 décembre 2025**

MONTANT DE LA BOURSE

Un crédit global, pour l'attribution des bourses d'études 2025/2026, sera voté par le Conseil Municipal en fin d'année 2025.

Le montant des deux types de bourses (locale ou extérieure) sera décidé en janvier 2026, en fonction du nombre de demandes jugées recevables (pour information, en 2024/2025 : 350 € pour les étudiants extérieurs et 200 € pour les étudiants locaux).

La bourse municipale d'études peut se cumuler avec une bourse nationale ou une allocation départementale.

EXAMEN DES DOSSIERS

La commission se réunira, examinera l'ensemble des dossiers et attribuera les bourses en janvier. Cette commission est composée du Maire, des Présidents, plus un membre des commissions des : Finances, des Affaires Scolaires et de l'Action Sociale.

Chaque étudiant sera ensuite destinataire d'un courrier l'informant de la décision de cette commission.

Le Maire,
Philippe LEMOINE

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU PRESENT DOSSIER

(tout dossier incomplet ne sera pas examiné)

- ☐ Lettre justifiant la demande, adressée à Monsieur le Maire de la ville des Noës près Troyes
- ☐ Certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours
- ☐ Certificat de scolarité au titre de l'année précédant la demande ou, à défaut, toute autre pièce justifiant des études suivies
- ☐ Avis d'impôt 2025 sur les revenus de l'année 2024 des parents.
- ☐ Avis d'impôt du demandeur ou, à défaut, un certificat sur l'honneur attestant qu'il n'exerce aucune activité salariée et ne perçoit aucun revenu
- ☐ Justificatifs de domicile des parents : quittance de loyer ou facture de fournisseur d'énergie
- ☐ Une copie de la carte d'identité, du titre de séjour ou du livret de famille
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur
- ☐ Un avis d'attribution de bourse nationale ou départementale, si l'étudiant en est bénéficiaire
- ☐ Tout changement récent de situation (familial, financier, etc.)

Une question ?

Besoin d'aide ?

Olivier Maczka au 03 25 74 40 35
ou par mail adressé à olivier.maczka@lesnoes.com